

PROCOLE de LUTTE CONTRE LES HARCÈLEMENTS ET FAITS DE VIOLENCES

A partir de la mise à jour du 16/11/2023

I – ORGANISATION

Qu'appelle-t-on harcèlement ?

Agressions **répétées** et qui s'inscrivent dans la **durée**.

De plus, la relation entre l'agresseur et la victime est asymétrique (relation de **dominant / dominé**).

Le harcèlement est une forme de maltraitance qui peut être verbale, morale, physique ou psychologique ; il conduit ou peut conduire à un isolement de la victime chez elle, par rapport à l'école.

Le harcèlement est donc l'exercice d'une violence et d'une répétition de cette violence, verbale, physique, morale, cybernétique, etc... accompagnée d'un isolement de la victime.

Qui peut faire état d'une situation de harcèlement ?

Toute personne appartenant à la communauté éducative est susceptible de partager des informations sur une situation de harcèlement directement observée ou même rapportée.

La situation est rapportée auprès **des membres de la Direction (cités ci-dessous)** :

Qui sont les référents « harcèlement » de l'établissement ?

La Direction :

- Le chef d'établissement : Monsieur Gilles DUPONT
- La direction de la vie scolaire : Monsieur Vincent BALMAYER
- Les directions des études : Monsieur Julien Marchand (collège) & Madame Elsa BAKKER (lycée)

Les enseignants ou personnels référents :

- Mme RODRIGUEZ Françoise.
- PROFESSEURS OU PERSONNELS VOLONTAIRES APRÈS LA FORMATION A VENIR.

Composition de la cellule gestion de crise qui sera amenée à gérer un cas de harcèlement :

- L'adulte qui a connaissance d'un cas existant.
- Un professeur ou personnel référent.
- La Direction de la vie scolaire ou son représentant (responsable Vie Scolaire).
- Le chef d'établissement ou son représentant (direction des études).



ÉDUCATION & CULTURE SAINTE-THÉRÈSE

Non scholae, sed vitae discimus | Nous n'apprenons pas pour l'école, mais pour la vie

II – CONSEILS POUR MENER LES ENTRETIENS

- Avoir un espace adapté, être sur une situation d'égalité géographique. Par exemple, la salle de classe est à proscrire.
- Trouver un lieu plus confidentiel, dans la mesure du possible, invisible (visuellement et auditivement) de l'extérieur pour des questions de confidentialité.
- Prévoir une boîte de Kleenex à proximité.
- Le mot harcèlement n'est pas forcément à prononcer tout de suite.
- Éviter de parler de soi.
- Fixer le moment et le temps de l'entretien.

II - a ACCUEIL DE L'ÉLÈVE VICTIME (OU DES VICTIMES)

Il s'agit pour la cellule de crise de recueillir le témoignage de la victime ou des victimes. Préciser la confidentialité (sauf si mise en danger de la victime ou des autres) de l'entretien et la mesure de protection qui va être mise en place.

L'objectif de l'entretien est de connaître :

- La nature des faits
- L'auteur(s) des faits
- Le lieu des faits
- La fréquence des faits. Quand et combien de fois
- La présence de témoins des faits
- L'existence d'une trace écrite ou de photo (capture d'écran ; SMS ; mail ...) soit de ou des élèves, soit par des notes d'un adulte.
- Les effets et les conséquences sur le(s) élève(s)
- Demander si l'élève ou les élèves qui viennent se confier, en ont parlé à des amis (pour identifier d'éventuelles autres victimes)

II – b RENCONTRE DES PARENTS DE L'ÉLÈVE VICTIME PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU LA DIRECTION DES ÉTUDES COLLÈGE OU LYCÉE

Les parents de la victime et l'élève victime sont reçus par le chef d'établissement ou la direction des études collège ou lycée ou de la vie scolaire et un membre de l'équipe cellule de crise.

- Ils sont informés, entendus et soutenus.
- Ils sont associés au traitement de la situation et informés de leurs droits.

Les parents du ou des témoins :

- Les parents de l'élève témoin ou des élèves témoins peuvent être contactés par les mêmes personnes.
- Ils sont informés du rôle de leur enfant et sont entendus.
- Ils sont également associés au traitement de la situation.



Éducation & Culture Sainte-Thérèse - Établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat

📍 **Campus OUEST** (école & niveau 6ème) | 📍 **Campus EST** (collège & lycée)
6 avenue de la Doure, 77330 Ozoir-la-Ferrière | Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière

Contact par téléphone au 01 64 43 10 00 ou par mail à contact@ecst.org

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - Suivez notre actualité sur [ecst.org](https://www.ecst.org)  

ÉDUCATION & CULTURE SAINTE-THÉRÈSE

Non scholae, sed vitae discimus | Nous n'apprenons pas pour l'école, mais pour la vie

II – c ACCUEIL DU OU DES TÉMOINS

Les témoins sont reçus séparément par les membres de l'équipe de la cellule gestion de crise.

Il s'agit de recueillir leur témoignage et de comprendre les raisons qui ont amené à cette situation de harcèlement :

- Faire faire au témoin la description des faits observés
- Que le témoin fasse une évaluation des responsabilités des uns et des autres
- Faire le point sur les actions éventuellement menées
- Élaborer des propositions de résolutions éventuelles
- Il s'agira également, à la fin de l'entretien de comprendre le rôle que le témoin a pu jouer. Est-ce un témoin actif ou un témoin passif ?

Signifier à l'élève que ce qui est dit va être transmis à une autre personne et à sa famille

II – d ACCUEIL DE L'ÉLÈVE AUTEUR(E)

Si plusieurs élèves sont auteurs, il convient alors de les recevoir séparément selon le même protocole.

L'auteur(e) est reçu(e) par un des membres de l'équipe cellule de crise, accompagné du chef d'établissement et/ou de la direction des études et de la vie scolaire.

- Dans un premier temps, il s'agira d'informer l'élève qu'un pair s'est plaint de harcèlement en ne donnant ni l'identité de la victime, ni le détail des faits qui lui sont reprochés.
- Dans un deuxième temps, il s'agira de recueillir sa version des faits selon son degré de reconnaissance.
- Enfin, selon la gravité de la situation le chef d'établissement et/ou de la direction des études et de la vie scolaire, prendra les mesures nécessaires pour punir ou sanctionner les actes posés par l'auteur(e).
Il est toujours envisageable de demander à l'auteur(e) de proposer une solution et/ou une mesure de réparation.

II – d RENCONTRE DES PARENTS DE L'ÉLÈVE AUTEUR PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU LA DIRECTION DES ÉTUDES COLLÈGE OU LYCÉE

Les parents de l'élève auteur(e) :

- Les parents de l'élève auteur(e) et l'élève auteur(e) sont reçus par les mêmes personnes.
- Ils sont informés de la situation et du rôle de leur enfant.
- Ils sont également entendus et associés au traitement de la situation.
- Le chef d'établissement, ou la direction des études collège ou lycée, informe les parents des conséquences possibles aux actes commis (plainte des parents de l'élève victime...).
- Ils sont également informés des mesures que l'établissement est en droit de prendre pour protéger l'élève victime, et de la punition ou sanction (selon la gravité) qui peut être prononcée par le chef d'établissement.
- À la demande de la direction, l'équipe cellule de crise peut être réunie pour réfléchir à une mesure de protection et/ou de punition ou sanction.
- Cette réflexion est menée pour protéger l'élève victime et pour apaiser les tensions entre les différents acteurs.



Éducation & Culture Sainte-Thérèse - Établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat

📍 **Campus OUEST** (école & niveau 6ème) | 📍 **Campus EST** (collège & lycée)
6 avenue de la Doure, 77330 Ozoir-la-Ferrière | Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière

Contact par téléphone au 01 64 43 10 00 ou par mail à contact@ecst.org
AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - Suivez notre actualité sur [ecst.org](https://www.ecst.org)  

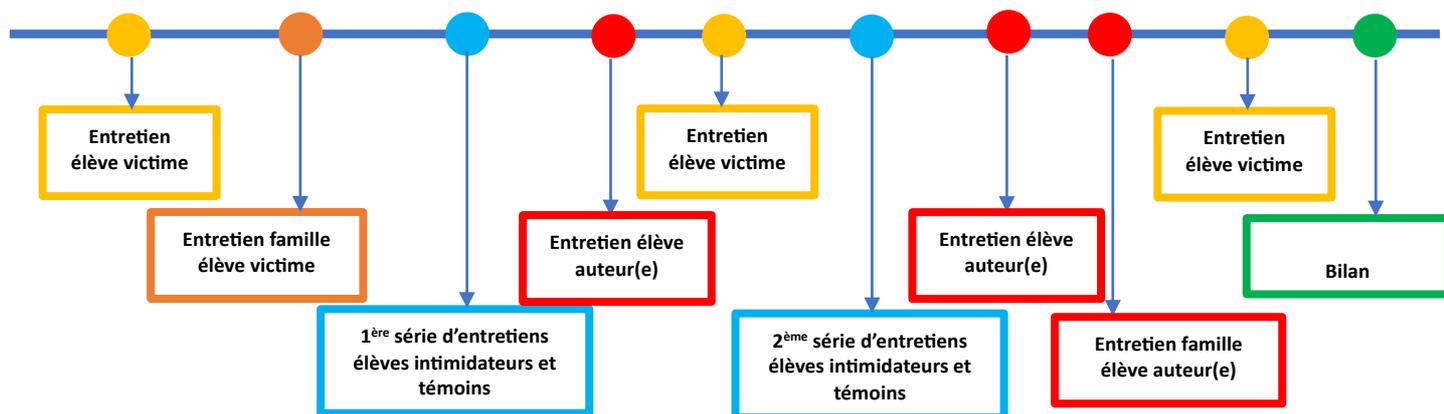
ÉDUCATION & CULTURE SAINTE-THÉRÈSE

Non scholae, sed vitae discimus | Nous n'apprenons pas pour l'école, mais pour la vie

Les membres de l'équipe « Harcèlement »

Le Chef d'Établissement met en place la méthode de la préoccupation partagée et est garant du traitement de la situation.

L'équipe « Harcèlement » met en œuvre la méthode de la préoccupation partagée pendant une durée de 2 semaines et rencontre l'auteur présumé des faits et le ou les témoins.



Mesures de publicité du protocole :

- Diffusion sur le site de l'établissement dans la rubrique « ressources »
- Mise en ligne sur le drive partagé ECST pour la communauté éducative
- Communication par mail à tout Campus et aux familles



Éducation & Culture Sainte-Thérèse - Établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat

📍 Campus OUEST (école & niveau 6^{ème}) : 6 avenue de la Doure, 77330 Ozoir-la-Ferrière | 📍 Campus EST (collège & lycée) : Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière

Contact par téléphone au 01 64 43 10 00 ou par mail à contact@ecst.org

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - Suivez notre actualité sur [ecst.org](https://www.ecst.org)  